

**A.D.A.P.E.I.C.**

**3, Allée des Châtaigniers**

**19360 MALEMORT**

***LVDS* Audit**

Commissaires aux Comptes

**RAPPORT  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS  
LE 31 DECEMBRE 2023**

---

---

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'AMIS ET DE PARENTS  
D'ENFANTS INADAPTES DE LA CORREZE  
3, allée des châtaigniers  
19360 MALEMORT**

---

---

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

---

**SAS LVDS AUDIT**  
*Commissaires aux Comptes Associés*  
11, rue de la Fontaine Bleue - BP 10113  
19103 BRIVE CEDEX  
Téléphone : 05.55.18.08.08 - Mail : lvdsaudit@lvds.biz

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **SUR LES COMPTES ANNUELS**

#### **Exercice clos le 31 décembre 2023**

Au Conseil d'Administration de l'A.D.A.P.E.I de la Corrèze,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'A.D.A.P.E.I de la Corrèze, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au Conseil d'Administration.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau de l'Association.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Brive, le 29 avril 2024

**Pour la SAS LVDS AUDIT,**



**Lucie CREMOUX,  
Commissaire aux Comptes.**

## Bilan Combiné - Actif arrêté au 31/12/2023 (toutes écritures)

	<i>Libellé</i>	<i>Brut</i>	<i>Amortis</i>	<i>Net</i>	Net A-1
	<b>Actif Immobilisé</b>				
	<b>Immobilisations Incorporelles</b>				
	Frais d'établissement	38 150,00	38 150,01	-0,01	1 619,99
	Autres immobilisations incorporelles	401 886,88	340 917,80	60 969,08	66 305,90
	Immobilisations incorporelles en cours				27 042,00
	<b>Immobilisations Corporelles</b>				
	Terrains	1 299 571,08		1 299 571,08	1 299 571,08
	Constructions	24 441 214,26	13 234 138,86	11 207 075,40	12 083 446,98
	Installations techniques, matériel et	3 039 942,13	2 608 124,59	431 817,54	360 013,50
	Autres immobilisations corporelles	1 685 759,15	1 456 005,90	229 753,25	292 319,05
	Immobilisations corporelles en cours				
	<b>Immobilisations Financières</b>				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	3 527,00		3 537,00	3 526,50
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	34 724,74		34 724,74	38 698,54
	<b>Reports à nouveau</b>				
	<b>Total (I)</b>	<b>30 944 785,24</b>	<b>17 677 337,16</b>	<b>13 267 448,08</b>	<b>14 172 543,54</b>
	<b>Dépenses non opposables aux tiers</b>				
	<b>Comptes Liaisons</b>				
	<b>Comptes de liaison investissement</b>				
	<b>Comptes de liaison trésorerie</b>				
	<b>Total (II)</b>				
	<b>Actif Circulant</b>				
	<b>Stocks et en cours</b>				
	Matières premières, approvisionnements	72 936,07		72 936,07	52 376,22
	Autres approvisionnements	22 100,06		22 100,06	24 823,70
	En cours de production de biens et services	15 698,06		15 698,06	7 729,80
	Produits intermédiaires et finis	5 597,95	5 597,95		
	Marchandises				
	<b>Avances et acomptes versés sur</b>				
	<b>Créances (2)</b>				
	Créances redevables et comptes rattachés	1 386 026,63	69 268,14	1 316 758,49	1 240 367,42
	Créances reçues par legs ou donations	132 202,78		132 202,78	4 270,30
	Autres créances	521 036,29		521 036,29	295 369,96
	<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
	<b>Disponibilités</b>	6 001 630,51		6 001 630,51	6 248 690,70
	<b>Charges constatées d'avance</b>	56 419,22		56 419,22	54 464,34
	<b>Total (III)</b>	<b>8 213 647,57</b>	<b>74 866,09</b>	<b>8 138 781,48</b>	<b>7 928 092,44</b>
	<b>Charges à répartir sur plusieurs</b>				
	<b>Total (IV)</b>				
	<b>Primes de remboursement des</b>				
	<b>Total (V)</b>				
	<b>Ecart de conversion (actif)</b>				
	<b>Total (VI)</b>				
	<b>Total Actif</b>	<b>39 158 432,81</b>	<b>17 752 203,25</b>	<b>21 406 229,56</b>	<b>22 100 635,98</b>

<b>Bilan Combiné - Passif arrêté au 31/12/2023 (toutes écritures)</b>				
	<i>Libellé</i>		<i>Net</i>	<i>Net A-1</i>
	<b>Fonds Propres</b>			
	Fonds associatifs sans droit de reprise		2 145 589,14	2 145 589,14
	Fonds associatifs avec droit de reprise			
	Dons et legs			
	Subventions d'investissement			
	<b>Réserves</b>			
	Autres (hors réserves ESMS sous gestion contrôlée)		1 358 479,56	1 358 479,56
	Excédents et réserves affectés à l'investissement		6 508 491,91	6 142 984,91
	Réserve de compensation		2 448 114,17	2 553 269,62
	Réserves de compensation des charges amortissement		237 741,00	237 741,00
	Réserve de trésorerie			
	Autres réserves (des ESMS sous gestion contrôlée)		1 621 185,81	1 621 185,81
	<b>Report à nouveau</b>			
	Report à nouveau hors activités ESMS		-3 693 379,90	-2 849 395,55
	Report à nouveau hors activité EMS ss gestion non contrôlée		-1 843 921,82	-2 090 859,34
	<b>Dépenses refusées par l'autorité de tarification</b>			
	<b>Résultat sous contrôle de tiers financeur</b>			
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit) (2)</b>		-97 055,02	-336 695,28
	Subventions d'investissement (renouvelables)		152 788,38	165 216,90
	Provisions réglementées		496 328,47	502 389,39
	Provision pour réserve de trésorerie			
	Réserves des plus-values nettes d'actif			
	<b>Total (I)</b>		<b>9 334 361,70</b>	<b>9 449 906,16</b>
	<b>Comptes de liaison</b>			
	Comptes de liaison investissement			
	Comptes de liaison trésorerie			
	<b>Total (II)</b>			
	Provisions pour risques et charges		2 212 446,84	2 882 268,81
	Fonds dédiés		297 688,84	354 511,43
	<b>Total (III)</b>		<b>2 510 135,68</b>	<b>3 236 780,24</b>
	<b>Dettes (3)</b>			
	Emprunts et Dettes auprès des etab. de credit (4)		5 329 966,33	5 924 846,85
	Emprunts et dettes financières divers (5)		16 457,56	17 694,39
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Redevables créditeurs		0,01	31,33
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 050 746,65	805 391,66
	Dettes fiscales et sociales		3 038 829,54	2 545 743,26
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes (6)		119 242,09	120 242,09
	Produits constatés d'avance		6 490,00	
	<b>Total (IV)</b>		<b>9 561 732,18</b>	<b>9 413 949,58</b>
	<b>Ecart de conversion (passif)</b>			
	<b>Total (V)</b>			
	<b>Total Passif</b>		<b>21 406 229,56</b>	<b>22 100 635,98</b>

## Compte de Résultat Combiné arrêté au 31/12/2023 (toutes écritures)

	Libellé		Net	Net A-1
<b>EXPLOITATION</b>				
	Ventes de marchandises		47 818	89 272
	Production vendue de biens et services		3 831 228	3 364 692
	Produits de la tarification			
	Produits des activités annexes		226 323	235 824
	Production stockée		7 943	7 617
	Production immobilisée			
	Dotations et produits de la tarification		18 888 356	18 466 761
	Subventions d'exploitation et participations		541 464	674 739
	Reprise sur provisions et amortissements		1 498 664	1 274 889
	Transferts de charges		86 607	106 919
	Complément rémunération personnes handicapées			
	Cotisations			
	Autres produits		359 212	363 740
	<b>Total Produits d'exploitation (1)</b>		<b>25 487 615</b>	<b>24 584 453</b>
	Achats de marchandises		7 665	26 014
	Variation stocks de marchandises			
	Achats matières premières et autres approvision.		1 127 626	928 224
	Variation de stocks matières premières et approvis		-17 836	-11 165
	Autres achats et charges externes (3)		5 086 883	4 963 294
	Impôts taxes et versements assimilés		1 246 841	1 132 388
	Salaires et traitements		11 492 451	10 911 856
	Charges sociales		4 296 201	3 929 649
	Dotations aux amort sur immo et charges à répartir		1 146 302	1 095 092
	Dotations aux provisions sur immobilisations			
	Dotations aux provisions sur actif circulant		30 414	37 171
	Dotations aux provisions pour risques et charges		785 424	1 250 591
	Autres charges		407 444	435 311
	<b>Total Charges d'exploitation (2)</b>		<b>25 609 415</b>	<b>24 698 425</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-121 800</b>	<b>-113 972</b>
<b>QUOTE PART</b>				
	Excédent ou déficit transféré			
	Déficit ou excédent transféré			
	<b>QUOTE PART RESULTAT OPERATIONS EN COMMUN</b>			

## Compte de Résultat Combiné arrêté au 31/12/2023 (toutes écritures)

	<i>Libellé</i>		<i>Net</i>	<i>Net A-1</i>
<b>FINANCIER</b>				
	Produits des participations			
	Produits des autres valeurs mobilières de placements		59 204	7 649
	Autres intérêts et produits assimilés			
	Reprise sur provisions			
	Transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cession valeur mobil.placement			
	<b>Total Produits financiers</b>		<b>59 204</b>	<b>7 649</b>
	Dotations aux amortissements et provisions			
	Intérêts et charges assimilées		116 884	171 534
	Différence négative de change			
	Charges nettes s/cession valeurs mobil.de placements			
	<b>Total Charges financières</b>		<b>116 884</b>	<b>171 534</b>
	<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>-57 680</b>	<b>-163 885</b>
	<b>RESULTAT COURANT</b>		<b>-179 480</b>	<b>-277 857</b>
<b>EXCEPTIONNEL</b>				
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		16 816	19 835
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		304 161	934 279
	Reprise de provisions		6 061	6 668
	Transferts de charges			
	<b>Total Produits exceptionnels</b>		<b>327 038</b>	<b>960 782</b>
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		15 295	9 154
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		283 824	864 520
	Dotations aux amortissements et provisions			12 300
	<b>Total Charges exceptionnelles</b>		<b>299 119</b>	<b>885 974</b>
	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>27 919</b>	<b>74 808</b>
	Impôts sur les bénéfices		2 316	2 904
	<b>Impôts sur les bénéfices</b>		<b>-2 316</b>	<b>-2 904</b>
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>25 873 857</b>	<b>30 483 325</b>
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>26 027 734</b>	<b>30 689 278</b>
	Report des ressources non utilisées exerc anterieu		95 338	71 020
	Engagements à réaliser sur ressources affectées		38 515	201 763
	<b>REPORT ET ENGAGEMENT DES RESSOURCES AFFECTEES</b>		<b>56 823</b>	<b>-130 742</b>
	<b>DEFICIT</b>		<b>-97 055</b>	<b>-336 695</b>
	Incorporation du résultat antérieur			
	<b>RESULTAT AU BILAN</b>		<b>-97 055</b>	<b>-336 695</b>

# **ANNEXE**

# Annexe de l'exercice 2023

## Table des matières

<b>1 – Description de l'activité de l'entité (objet social, nature et périmètre des activités et missions sociales) .....</b>	<b>3</b>
1.1. Objet social .....	3
1.2. Périmètre .....	4
1.3. Nom et le siège de l'entreprise qui établit les états financiers consolidés .....	5
1.4. Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues .....	5
<b>2 – Principes et méthodes comptables .....</b>	<b>5</b>
2.1. Liste des principales méthodes retenues par l'entité lorsqu'il existe un choix de méthode ou lorsqu'il n'existe pas de méthode explicite applicable à la transaction .....	5
2.2. Changements comptables appliqués de façon rétrospective.....	6
2.3. Discordance entre le règlement ANC 2019-04 et M22 bis.....	7
2.4. Changements comptables appliqués de façon prospective.....	8
2.5. Informations complémentaires lorsque l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner l'image fidèle.....	8
2.6. Indication et justification des dérogations en précisant leur influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et à la durée de l'exercice comptable. ....	8
2.7 Information sur les événements n'ayant aucun lien direct prépondérant avec une situation existant à la clôture de l'exercice survenus entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes.....	8
2.8 Corrections d'erreur. Mention de la nature de l'erreur corrigée. Mention de l'impact de la correction d'erreur sur les comptes de l'exercice. Présentation des principaux postes des exercices antérieurs présentés, corrigés de l'erreur .....	8
<b>3– Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat.....</b>	<b>9</b>
3.1. Le bilan combiné.....	9
3.1.1. L'Actif immobilisé.....	9
3.1.2. Actif circulant .....	12
3.1.3. Fonds associatifs.....	14
3.1.4. Dettes .....	19
3.1.5. Produits constatés d'avance et des écarts de conversion passif.....	20
3.2. Le compte de résultat combiné .....	21
3.2.1. Les produits .....	21
3.2.2. Les charges .....	22

# *Annexe de l'exercice 2023*

<b>4 - Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan.....</b>	<b>24</b>
4.1. Engagements financiers donnés et reçus .....	24
4.2. Engagements pris en matière de crédit-bail .....	24
<b>5 - Informations relatives à l'effectif.....</b>	<b>25</b>
<b>6 - Informations particulières .....</b>	<b>25</b>
<b>7 – Documents obligatoires.....</b>	<b>25</b>

# Annexe de l'exercice 2023

## 1 – Description de l'activité de l'entité (objet social, nature et périmètre des activités et missions sociales)

Identité : **ADAPEI DE LA CORREZE**

Adresse : **3, Allée des Châtaigniers – 19360 MALEMORT**

Tél. : **05 55 17 75 90** - E-mail : **siege@adapei-correze.fr**

Président du Conseil d'Administration : **M. Gérard RESTOUEX**

Personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou le service : **M. Franck SIMONEAU**

FINESS entité juridique : **190001479**

### 1.1. Objet social

*« L'Association Départementale de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis, de la Corrèze, a pour but, en liaison avec l'Union Nationale des Associations de Parents, de Personnes Handicapées Mentales, et de leurs Amis (U.N.A.P.E.I.) :*

1°- de créer, gérer des services et des établissements spécialisés pour enfants, adolescents, adultes handicapés mentaux, tendant à l'éducation, la rééducation, l'adaptation, la mise au travail, l'insertion sociale, l'hébergement, l'organisation des loisirs et des activités sportives ;

2°- de venir en aide aux familles dont les enfants fréquentent ses établissements, par des informations et des conseils ;

3°- d'assurer ce même rôle auprès des personnes handicapées mentales ne fréquentant pas ses établissements et de leurs familles ;

4°- d'inciter les familles à participer à l'action de l'ADAPEI de la Corrèze ;

5 °- d'organiser, de promouvoir, de dispenser, des actions d'information et de formation professionnelle auprès de tous publics dans le domaine du secteur sanitaire, social et médico-social et de développer toutes actions favorisant une meilleure connaissance du handicap. »

# Annexe de l'exercice 2023

## 1.2. Périmètre

Identité : **ADAPEI DE LA CORREZE**

Adresse : **3, Allée des Châtaigniers – 19360 MALEMORT**

Tél. : **05 55 17 75 90** - Courriel : **siege@adapei-correze.fr**

Président du Conseil d'Administration : **M. Gérard RESTOUEX**

Personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou le service : **M. Franck SIMONEAU**

FINESS entité juridique : **190001479**

Etablissements et Services gérés par l'Organisme Gestionnaire CPOM tripartite 2020-2024

Etablissements /services	FINESS	Financeurs	
IME	190000158 190012591 (SESSAD)	ARS	Oui
PCPE		ARS	Oui
ESAT USSEL	190004176	ARS	Oui
ESAT TULLE	190004168	ARS	Oui
ESAT MALEMORT	190002576	ARS	Oui
GEM ACTIF' 19 de Tulle		FIR	Non
GEM ACTIF' 19 de Brive		FIR	Non
GEM Ussel		FIR	Non
GEM TSA Brive		FIR	Non
EAM Malemort	190005272	CD	Oui
EANM Tulle	190004325 190012609 (Foyer de vie)	CD	Oui
EANM Ussel	190004184	CD	Oui
Entreprise Adaptée Jean Beyne	190010165	DIRECCTE	Non
Céphéi, Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile	190012823	Services autres	Non
Location La Chêneraie		Services autres	Non
SAVS	190010801	CD	Oui
SAMSAH	190011312	CD/ARS	Oui
Projet expérimental ANDROS CONFISERIE		CD/ARS	Non
Vie associative		Services autres	Non

# Annexe de l'exercice 2023

1.3. Nom et le siège de l'entreprise qui établit les états financiers consolidés

Identité : **ADAPEI DE LA CORREZE**

Adresse : **3, Allée des Châtaigniers – 19360 MALEMORT**

Tél. : **05 55 17 75 90** - Courriel : [siege@adapei-correze.fr](mailto:siege@adapei-correze.fr)

1.4. Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues

Adresse : **3, Allée des Châtaigniers – 19360 MALEMORT**

Tél. : **05 55 17 75 90** - Courriel : [siege@adapei-correze.fr](mailto:siege@adapei-correze.fr)

## 2 – Principes et méthodes comptables

2.1. Liste des principales méthodes retenues par l'entité lorsqu'il existe un choix de méthode ou lorsqu'il n'existe pas de méthode explicite applicable à la transaction

L'ADAPEI de la Corrèze est soumise au **plan comptable M22 bis** applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence.

Conformément aux hypothèses de base, les principes suivants ont été retenus :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

# Annexe de l'exercice 2023

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Tableau des méthodes comptables appliquées									
Postes				Méthode d'évaluation ou de calcul					
Coût d'entrée des immobilisations	* Incorporelles/Corporelles			Frais d'acquisition :		Charges	<input checked="" type="checkbox"/>	Immobilisations	
	* Financières			Frais d'acquisition :		Produits	<input checked="" type="checkbox"/>	Immobilisations	
Amortissements des immobilisations corporelles				<input checked="" type="checkbox"/>	Amortissement linéaire				
				<input type="checkbox"/>	Amortissement dégressif fiscal				
				<input type="checkbox"/>	Autres (à préciser)				
Evaluation des stocks				<input checked="" type="checkbox"/>	Coût unitaire moyen pondéré (CUMP)				
				<input checked="" type="checkbox"/>	Premier entré, premier sorti (PEPS-FIFO)				
Engagements de retraite et indemnités assimilées				<input checked="" type="checkbox"/>	Provisions (Passif)				
				<input checked="" type="checkbox"/>	Information en annexe				
				<input type="checkbox"/>					
				<input type="checkbox"/>					
				<input type="checkbox"/>					

## 2.2. Changements comptables appliqués de façon rétrospective

Des changements de méthodes comptables ont été opérés sur l'exercice 2015 :

**Création de comptes bancaires par établissement** Il a été ouvert à compter de 2015 des comptes bancaires par établissement afin de respecter l'obligation de fournir un équilibre bilanciel par établissement.

### Mise aux normes du plan comptable M22 bis

- Conformément à l'instruction interministérielle du 27/01/2015 et plus particulièrement par l'arrêté du 11/12/2014 relative à la mise à jour du plan comptable M22bis, l'ensemble du plan comptable a été revu.

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, l'arrêté 99-01 et l'instruction budgétaire du 27 janvier 2015 (arrêté du 11 décembre 2014) ont été respectés.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'ADAPEI de la Corrèze a procédé à la décomposition des actifs immobiliers. Cette décomposition a engendré une incidence financière globale d'un montant de 11 532,00 € comptabilisée dans le compte de dotations aux amortissements du compte de résultat annuel.

# Annexe de l'exercice 2023

Conformément à l'instruction budgétaire du 31 mars 2009, les frais d'évaluation externes ont été immobilisés dans le compte 2013 « frais d'évaluation » et sont amortis sur une période de 5 ans.

## 2.3. Discordance entre le règlement ANC 2019-04 et M22 bis

Précisions apportées par le règlement ANC 2019-04 concernant les provisions pour renouvellement des immobilisations

L'article 132-1 précise que les contributions financières pour renouvellement des immobilisations sont comptabilisées en fonds dédiés.

D'un point de vue du CASF article D 314-206, les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations accordées par les autorités de tarifications doivent apparaître dans les ERRD.

Ce traitement est opéré en fin d'année de façon extracomptable.

	CASF		Retraitement extracomptable	Bilan et compte résultat combinés	
	Numéro de compte	Solde		Numéro de compte	Solde
<b>Bilan</b>	142 provision règlementée pour renouvellement des immobilisations	72225,30	Transfert dans le compte 192	192 -Fonds dédiés sur contributions financières publiques affectées aux opérations d'investissements	72225,30
<b>Compte de résultat</b>	687 Dotations provision règlementée pour renouvellement des immobilisations		Transfert dans le compte 689	689 Engagements à réaliser sur ressources affectées aux opérations d'investissements	
	787 Reprises provision règlementée pour renouvellement des immobilisations		Transfert dans le compte 789	789 Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs aux opérations d'investissements	

# Annexe de l'exercice 2023

## 2.4. Changements comptables appliqués de façon prospective

RAS

## 2.5. Informations complémentaires lorsque l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner l'image fidèle

RAS

## 2.6. Indication et justification des dérogations en précisant leur influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et à la durée de l'exercice comptable.

### **Cas du PASSIF SOCIAL**

Tout employeur est tenu de verser une indemnité à ses salariés lors de leur départ en retraite (conditions fixées par les conventions collectives).

L'association a fait évaluer à la fin 2020, le montant de l'indemnité à verser en fonction de l'âge des salariés, leur ancienneté... Ce passif social représente la somme de **1 450 971 €**.

De plus, pour les établissements placés sous la compétence du conseil départemental et depuis l'exercice 2014, une externalisation auprès d'HUMANIS puis AXA a été autorisée et actée dans notre CPOM. Un versement annuel a été effectué sur les années 2014, 2015, 2016 et 2019.

À la fin 2023, sur le fonds externalisé, il reste la somme de 92 105,00 €.

## 2.7 Information sur les événements n'ayant aucun lien direct prépondérant avec une situation existant à la clôture de l'exercice survenus entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes

RAS

## 2.8 Corrections d'erreur. Mention de la nature de l'erreur corrigée. Mention de l'impact de la correction d'erreur sur les comptes de l'exercice. Présentation des principaux postes des exercices antérieurs présentés, corrigés de l'erreur

RAS

## 3- Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

Les informations suivantes concernent le bilan et le compte de résultat combinés.

### 3.1. Le bilan combiné

#### 3.1.1. L'Actif immobilisé

##### *3.1.1.1. État de l'actif immobilisé*

3.1.1.1.1. Modalités de détermination de la valeur brute comptable : modalités de détermination du coût de revient ou du prix d'acquisition pour chaque catégorie d'immobilisation.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT : la valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

3.1.1.1.2. Rapprochement entre la valeur comptable à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, faisant apparaître pour chaque catégorie d'immobilisations (modèle de tableau PCG art. 841-1) :

Les entrées ;

Les sorties ou mises au rebut ;

Les augmentations ou les diminutions résultant des réévaluations effectuées durant l'exercice.

 **Le Tableau des immobilisations est fourni en pièce jointe**

# Annexe de l'exercice 2023

## Immobilisations corporelles et incorporelles :

- ✓ Valeurs brutes : 29 166 915,00 €
- ✓ Amortissements cumulés : 17 298 269,00 €
- ✓ Taux de vétusté moyen des immobilisations : **59 %**

## Immobilisations financières :

- ✓ Autres titres immobilisés : il s'agit des parts sociales que nous possédons auprès des organismes bancaires : 3 537,00 €
- ✓ Autres immobilisations financières : ce compte enregistre les dépôts et cautionnements au 31.12.2023 : 34 725,00 €

### 3.1.1.2. Amortissements

3.1.1.2.1. L'utilisation ou les taux d'amortissement utilisés pour chaque catégorie d'immobilisations.

TYPE :	DUREE :
Logiciels informatiques	De 1 à 5 ans
Brevets	7 ans
Agencement, aménagements des terrains	De 6 à 10 ans
Constructions	De 10 à 20 ans
Agencements des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriel	5 ans
Agencements, aménagements, installations	De 6 à 10 ans
Matériel de transport	De 4 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	De 3 à 10 ans
Mobilier	De 5 à 10 ans

3.1.1.2.2. Les modes d'amortissement utilisés pour chaque catégorie d'immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire au prorata temporis, en fonction de la durée de vie prévue

3.1.1.2.3. Le(s) poste(s) du compte de résultat dans le(s)quel(s) est incluse la dotation aux amortissements pour chaque catégorie d'immobilisations.

 **Le Tableau des amortissements est fourni en pièce jointe**

# Annexe de l'exercice 2023

3.1.1.2.4. Le détail et la justification des amortissements exceptionnels liés à la législation fiscale.

RAS

3.1.1.3. *Dépréciations de l'actif immobilisé (comptabilisées ou reprises au cours de l'exercice pour des montants individuellement significatifs)*

3.1.1.3.1. Le montant de la dépréciation comptabilisée ou reprise.

 **Le Tableau des provisions est fourni en pièce jointe**

3.1.1.3.2. La valeur actuelle retenue : valeur vénale ou valeur d'usage ; si la valeur vénale est retenue, la base utilisée peut déterminer ce prix (par référence à un marché actif ou de toute autre façon) ; si la valeur d'usage est retenue, les modalités de détermination de celle-ci.

RAS

3.1.1.3.3. Le(s) poste(s) du compte de résultat dans le(s)quel(s) est incluse la dotation.

RAS

3.1.1.3.4. Les événements et circonstances qui ont conduit à comptabiliser ou à reprendre la dépréciation.

RAS

3.1.1.3.5. Le détail et la justification des dépréciations exceptionnelles liées à la législation fiscale.

RAS

# Annexe de l'exercice 2023

## 3.1.2. Actif circulant

### *3.1.2.1. État des stocks*

3.1.2.1.1. Méthodes comptables adoptées pour évaluer les stocks, y compris les méthodes de détermination du coût.

Les stocks sont évalués en fonction du dernier coût actualisé :

- Pour les matières premières (bois, alimentaire), il s'agit du dernier cours en vigueur
- Pour les autres matières (vêtement de travail, quincaillerie, emballage...), il s'agit du coût facturé
- Pour les travaux en cours, il s'agit du coût des matières premières auquel s'ajoute le coût horaire moyen de production en fonction de l'avancement des travaux.

3.1.2.1.2. Valeur comptable globale des stocks et valeur comptable par catégories appropriées à l'entité.

Les stocks de matières premières, de fournitures et autres approvisionnements de l'activité commerciale de notre ESAT ainsi que de l'Entreprise Adaptée s'élèvent à **95 036,00 €**, répartis comme suit :

- Matières premières et approvisionnements = 72 936,00 € ;
- Autres approvisionnements (produits d'entretien, fournitures d'atelier et consommables) = 22 100,00 € ;
- Les stocks de livres sont de 5 598,00 €.

3.1.2.1.3. Méthodes utilisées pour le calcul des dépréciations et montants par catégorie.

Il a été décidé de déprécier la valeur totale du stock de livres, soit 5 598,00 €.

### *3.1.2.2. Actif circulant / Dépréciations*

3.1.2.2.1. Détail et justification des dépréciations. Détail et justification des corrections exceptionnelles de valeurs liées à la législation fiscale et concernant l'actif circulant.

La dépréciation de 5 598,00 € correspond au stock de livres constaté au 31/12/2023 et se justifie par la difficulté à écouler le produit à son prix d'origine.

# Annexe de l'exercice 2023

## 3.1.2.2.2. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Les créances sont classées selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance en distinguant, d'une part les créances à un an au plus et, d'autre part les créances à moins d'un an.

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 📄 État des créances et des dettes

Clients et comptes rattachés

Ce compte enregistre les créances dues par :

- Les clients ;
- Les créances des tarificateurs ;
- L'aide au poste ;
- Les créances douteuses ;
- Les factures à établir.

Les créances douteuses nées sur l'exercice 2023 s'élèvent à **44 477,00 €**.

La diminution des créances douteuses sur l'exercice 2023 correspond aux pertes sur créances irrécouvrables pour un montant de 24 879,00 €, à des règlements pour 27 172,00 €

Autres créances :

Ce compte enregistre les créances sur le trésor (TVA) ainsi que divers produits à recevoir tels que la formation professionnelle.

Au 31/12/2023, les autres créances ont fortement augmenté principalement en raison de constitution de provisions :

- Bouclier collectif GAZ et ELECTRICITE pour 130 818,00 €
- Subvention ESMS numérique à recevoir pour 129 000,00 €.

## 3.1.2.3. Disponibilités

Il s'agit des soldes portés à nos divers comptes courants, des soldes de caisses ainsi que des placements financiers (livret A, CAT, livrets associatifs ...).

# Annexe de l'exercice 2023

## 3.1.2.4. Charges constatées d'avance et écarts de conversion actif

Précision sur la nature, le montant et le traitement comptable :

- Des charges constatées d'avance ;
- Des écarts de conversion actif.

Il s'agit des charges payées en 2023 mais qui concernent l'exercice 2024. Cela concerne notamment des contrats de maintenance et d'abonnements téléphoniques, électricité, gaz et de la documentation technique.

## 3.1.3. Fonds associatifs

📄 **Tableau de variation des fonds associatifs**

📄 **Tableau de décomposition des fonds associatifs**

📄 **Proposition d'affectation des résultats**

### 3.1.3.1. Fonds propres

Ce compte représente la valeur des biens reçus, soit à la création de l'établissement, soit au moment où le patrimoine de l'établissement a été comptabilisé.

Fonds associatifs : aucune variation sur l'exercice 2023.

### 3.1.3.2. Réserves

#### *Réserves investissement propres*

Ce compte enregistre les sommes mises en réserve à des fins d'investissements provenant d'une partie des résultats excédentaires de l'activité de production de notre ESAT.

Cette réserve n'a pas été mouvementée sur l'exercice.

#### *Excédent affecté à l'investissement*

Ce compte enregistre les sommes mises en réserve à des fins d'investissements provenant d'une partie des résultats excédentaires des établissements et services sous CPOM.

Ce compte est constitué des résultats excédentaires affectés durablement et définitivement à l'investissement. Aucune reprise n'est donc possible sur ce compte.

# Annexe de l'exercice 2023

## *Réserves de trésorerie propre*

Ce compte enregistre les sommes mises en réserve provenant d'une partie des résultats excédentaires des établissements et services hors CPOM.

La réserve de trésorerie est constituée de résultats excédentaires affectés à la consolidation du fonds de roulement de l'établissement.

Cette réserve n'a pas été mouvementée sur l'exercice.

## *Réserves de trésorerie sous gestion contrôlée*

Ce compte enregistre les sommes mises en réserve provenant d'une partie des résultats excédentaires des établissements et services sous CPOM.

La réserve de trésorerie est constituée de résultats excédentaires affectés à la consolidation du fonds de roulement de l'établissement.

Cette réserve n'a pas été mouvementée sur l'exercice.

## *Réserves de compensation des déficits propre*

Cette réserve est dotée en vue de couvrir d'éventuels déficits futurs.

Cette réserve a été diminué de **131 871,00 €**.

## *Réserves de compensation sous gestion contrôlée*

Cette réserve est dotée en prévision d'importantes fluctuations du résultat futur qui impacterait sur la dotation globale et le prix de Cette réserve n'a pas été mouvementée sur l'exercice.

Cette réserve a été augmentée de **26 715,00 €**.

## *Réserve de compensation des charges d'amortissements*

Cette réserve est reprise chaque année en vue de la neutralisation d'une partie des charges d'amortissement générées par la construction.

Cette réserve n'a pas été mouvementée sur l'exercice.

### 3.1.3.3. Report à nouveau

Ce compte correspond aux résultats des exercices antérieurs de certains établissements et services.

## Annexe de l'exercice 2023

Il reprend également les résultats de l'Association, de l'activité commerciale de notre ESAT et de l'entreprise adaptée, du Service d'Aide A Domicile CEPHEI, des GEM... adoptés par le Conseil d'Administration.

### 3.1.3.4. Dépenses non opposables aux tiers financeurs

#### *Amortissements comptables excédentaires différés :*

Les amortissements comptables excédentaires différés sont constatés dans le cadre de la mise en œuvre de la méthode de comptabilisation par composants (applicable au 01 janvier 2005) :

- ✓ Pour les biens acquis ou produits avant l'application de cette méthode,
- ✓ Lorsque le financement accordé par les autorités de tarification pour couvrir les dotations aux amortissements est effectué sur une durée plus longue que la durée d'utilisation des biens amortissables concernés,
- ✓ Ou bien lorsque la mise en œuvre de la méthode de comptabilisation de l'actif par composants peut conduire à revoir le plan d'amortissement sur une durée plus courte que la durée retenue initialement.

Le financement accordé par l'autorité de tarification pouvant rester fixé sur la durée d'amortissement d'origine, **un différentiel entre le montant de la dotation aux amortissements calculée sur les bases d'une comptabilisation par composants et celui effectivement pris en charge par l'autorité de tarification** peut être constaté et amener à un « sous financement » temporaire de l'amortissement.

Ce différentiel, s'il est supérieur à la variation prévue à l'article L. 342-3 du Code de l'action sociale et des familles, constitue un excédent d'amortissement comptable qui doit être comptabilisé au débit du compte 115921 « amortissements comptables excédentaires différés » lors de l'affectation des résultats, à la suite du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

À l'issue de la période d'utilisation du bien, l'amortissement comptable excédentaire différé fait l'objet d'une reprise, par prélèvement sur le compte de résultat, selon le rythme de financement de l'autorité de tarification prévu à l'origine.

# Annexe de l'exercice 2023

## *Provision pour congés payés*

Compte tenu de l'application des dispositions comptables mises en place par le Conseil National de la Comptabilité, l'Association est dans l'obligation de constater la provision au titre des congés à payer pour l'ensemble des salariés en poste au 31/12/2023. Le principe général de ce dispositif étant de ne pas créer de charges supplémentaires opposables au financeur, cette provision n'est pas considérée comme une dépense et doit être réintégrée au résultat à affecter.

Cette provision est comptabilisée dans le compte 115922 « Dépenses pour congés payés ».

## 3.1.3.5. Résultat de l'exercice

Il s'agit du résultat global tel qu'il sera proposé de façon détaillée aux tarificateurs que sont le Conseil Départemental et l'ARS ainsi que ceux relatifs au fonctionnement de l'Association, de l'activité commerciale de notre ESAT et de l'entreprise adaptée, du Service d'Aide A Domicile CEPHEI, du SAVS et du SAMSAH, des GEM.

## 3.1.3.6. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables

Ces subventions constituent des moyens financiers extérieurs et sont affectées à la réalisation d'actions particulières.

Ce compte enregistre :

- ✓ La subvention reçue par la CNSA pour le bâtiment de la section des enfants polyhandicapés pour un montant de 334 121,00 €.
- ✓ La subvention à recevoir sur l'entreprise adaptée relative à des fonds d'accompagnement pour un montant de 11 250,00 €

Le montant des amortissements de ces subventions s'élève à **192 582,00 €**.

## 3.1.3.7. Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont des provisions qui ne correspondent pas à l'objet normal d'une provision. Elles sont comptabilisées en application de dispositions légales. Elles sont créées suivant un mécanisme analogue à celui des provisions proprement dites.

Nos provisions réglementées sont :

- Provision réglementée relatives aux immobilisations,
- Une réserve des plus-values nettes d'actif immobilisé,
- Une réserve des plus-values nettes sur valeur mobilière de placement.

## Annexe de l'exercice 2023

Réserve des plus-values nettes d'actif immobilisé : ce compte enregistre les différences entre la valeur nette comptable et le prix de cession de l'immobilisation. Elle a été reprise en 2023 pour un montant de 6 061,00 €.

Réserve des plus-values nettes sur valeur mobilière de placement : une provision d'un montant de 144 000,00 € a été constituée.

Aucun mouvement en 2023.

### 3.1.3.8. Provisions pour risques et charges

#### *Provisions pour risques*

Ce compte est destiné à couvrir les rémunérations des Travailleurs Handicapés en cas de perte d'activité. L'E.S.A.T. constitue une réserve au titre des salaires et charges à hauteur de 12 mois pour les sections d'activité industrielle et de 12 mois pour les sections à activité agricole. Sur 2023, une reprise a été passée pour un montant de 3 121 €. La provision s'élève à 648 714 €.

#### *Provision pour risques divers*

Une provision pour risque divers (litiges, malfaçons...) est constituée et s'élève à 104 836 €. La variation pour l'année 2023 s'élève à 17 910,46 €.

Elle représente 5% du chiffre d'affaires de l'ESAT.

#### *Provision pour engagement de retraite*

Tout employeur est tenu de verser une indemnité à ses salariés lors de leur départ en retraite (conditions fixées par les conventions collectives).

L'association a fait évaluer à la fin 2020, le montant de l'indemnité à verser en fonction de l'âge des salariés, leur ancienneté... Ce passif social représente la somme de 1 450 971 €.

### 3.1.3.9. Fonds dédiés

Informations sur les fonds dédiés par projet et selon l'origine des fonds

#### **Comptes emplois ressources**

#### **Tableau de variation des fonds dédiés**

# Annexe de l'exercice 2023

Le total des fonds dédiés s'élève à 297 688 € au 31/12/2023.

## *Fonds dédiés « vie associative »*

Sur 2022, ces fonds ont été dotés à hauteur de 795,00 € et repris pour un montant de 7 128,00 €.

## *Fonds dédiés « CNR »*

Sur 2023, ces fonds ont été dotés à hauteur de 9 110,00 €

Les fonds sont constitués comme suit :

- Fonds dédiés Stagiaire : 815,00 € ;
- Fonds dédiés DQ Polyhandicap : 76 923,00 € ;
- Fonds dédiés QVT : 14 533,00 € ;
- Fonds dédiés PCPE : 51 331,00 € ;
- Fonds dédiés Formation : 10 990,00 €
- Fonds dédiés dépenses équipement : 23 730,00 € ;
- Fonds dédiés Recrutement de Médiateur Santé Pair : 45 000,00 € ;
- Fonds dédiés plateforme PTSM : 3 000,00 €.

## *Fonds dédiés « Subventions d'exploitation »*

Sur 2023, ces fonds ont été repris à hauteur de 57 456,00 € au titre de l'ESMS Numérique.

### 3.1.4. Dettes

#### 3.1.4.1 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

L'association a octroyé des prêts à taux zéro au profit de ses établissements, ceux-ci sont enregistrés à l'actif et au passif du bilan annuel.

#### **Etat des créances et des dettes**

3.1.4.2. Indication pour chacun des postes relatifs aux dettes de celles garanties par des sûretés réelles.

#### **Le tableau des sûretés est fourni en annexe**

# Annexe de l'exercice 2023

## 3.1.4.3. Emprunts et dettes assimilés

Emprunts :

Le montant des remboursements effectués en 2023 s'élève à 594 881,00 €.

## 3.1.4.4. Fournisseurs

Il s'agit des sommes dues aux fournisseurs au 31 décembre 2023.

## 3.1.4.5. Dettes fiscales et sociales

Il s'agit :

- ✓ Des charges sociales et fiscales dues sur les salaires de décembre 2023,
- ✓ De la T.V.A. due au titre du mois de décembre 2023 (y compris la taxe sur les véhicules de société).

## 3.1.4.6. Autres dettes

Fonds de Solidarité Adultes : calculé sur la base de la masse salariale brute des Travailleurs Handicapés, le fonds intervient pour financer des situations particulières auxquelles ces derniers sont confrontés.

## 3.1.5. Produits constatés d'avance et des écarts de conversion passif

Précision sur la nature, le montant et le traitement comptable :

Au 31/12/2023, le montant des produits constatés d'avance est de 6 490 € et correspond à des subventions à recevoir pour l'atelier aide aux aidants

Néant sur l'exercice.

- des écarts de conversion passif.

Néant sur l'exercice.

# Annexe de l'exercice 2023

## 3.2. Le compte de résultat combiné

### 3.2.1. Les produits

#### 3.2.1.1. Production vendue de Biens et services

Ce poste comprend :

- la vente des biens produits ou transformés par l'activité commerciale de notre ESAT et par l'entreprise adaptée,
- la vente de prestations de services exécutées par l'activité commerciale de notre ESAT, les prestations effectuées par le Service d'Aide A Domicile CEPHEI,
- diverses prestations aux salariés (repas, transports,...).

#### 3.2.1.2. Dotations et produits de tarification

Il s'agit de la facturation des séjours des résidents non corréziens, de la dotation globale ESAT, IME, EAM, EANM, SAVS et SAMSAH.

Conformément au règlement 2018-06 de l'ANC, s'y rajoutent les subventions reçues de l'Etat telles que l'aide au poste pour les ESAT et l'entreprise adaptée, les subventions reçues du département ainsi que l'aide à l'apprentissage.

#### 3.2.1.3. Subventions d'exploitation

Ce sont les subventions reçues de diverses administrations (mairies, organismes privés...).

#### 3.2.1.4. Reprise sur amortissements et provisions

Les reprises pour provisions au 31/12/2023 sont de 1 498 664,00 € :

- Pour passif social (IDR) : 715 617,00 € ;
- Pour rémunération des travailleurs handicapés : 651 835,00 € ;
- Pour risques divers : 86 925,00 € (risque commercial) ;
- Pour dépréciation des stocks de livres : 26 € ;
- Pour dépréciation des créances douteuses : 43 394 €.

#### 3.2.1.5. Transferts de charges

Ce compte permet d'enregistrer les remboursements de frais engagés, notamment les remboursements d'assurance, les frais de manifestations, etc....

# Annexe de l'exercice 2023

## 3.2.1.6. *Autres produits*

On retrouve dans ce compte les remboursements suivants :

- ✓ Les cotisations parents et amis versées à l'association ;
- ✓ Les remboursements effectués par UNIFAF ;
- ✓ Les contributions financières.

## 3.2.1.7. *Revenus de valeurs mobilières et autres produits financiers*

Ce sont les produits des valeurs mobilières et produits financiers et disponibilités détenus en banque.

## 3.2.1.8. *Produits exceptionnels*

-Sur opération de gestion :

Dons divers effectués au profit de l'association

Quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat

-Sur opération en capital : il s'agit de la valeur de cession des immobilisations

Au 31/12/2023, le montant de ces ventes est de 291 500 € (principalement cession du Hangar espace vert de l'ESAT Bessemer pour 250 000 €).

-Reprise sur provision : il s'agit de la reprise d'une provision réglementée pour renouvellement d'immobilisation.

## 3.2.2. Les charges

### 3.2.2.1. *Achats de marchandises*

Il s'agit des achats de boissons effectués par l'E.A destinés revendus.

### 3.2.2.2. *Achats de matières premières et fournitures*

Il s'agit des achats effectués par l'ESAT et l'E.A destinés à être transformés et revendus.

# Annexe de l'exercice 2023

## 3.2.2.3. *Autres achats et charges externes*

Ces comptes comptabilisent l'ensemble des dépenses de fonctionnement des établissements.

## 3.2.2.4. *Impôts taxes et versements assimilés*

Ces comptes regroupent les cotisations basées sur les salaires ainsi que les taxes foncières et autres impôts.

## 3.2.2.5. *Charges de personnel*

Les salaires et charges sociales sont regroupés dans ces comptes, après déduction des remboursements de l'ASP pour les travailleurs handicapés.

A la clôture de l'exercice, différentes provisions sont portées dans le compte **428600 « Autres charges à payer »** :

- La provision pour heures supplémentaires et complémentaires à hauteur de 118 908,00 € ;

Au 31/12/2023, une provision pour compte épargne temps a été constatée dans le compte 428610 pour 377 180,00 €.

## 3.2.2.6. *Dotations aux amortissements et provisions*

La dotation aux amortissements pour 2023 s'élève à 1 146 302,00 €

La dotation aux provisions sur actif circulant s'élève à 30 414,00 € : il s'agit de la provision pour créances douteuses.

La dotation aux provisions pour risques et charges s'élève à 754 417,00 € : il s'agit de la provision sur salaires et charges des travailleurs handicapés pour 754 417,00 €.

La dotation aux provisions pour passif social (IDR) s'élève à 31 007,00 €.

## 3.2.2.7. *Intérêts et charges assimilées*

Il s'agit des intérêts d'emprunts payés en 2023, ainsi que les intérêts courus (montant des intérêts courus 15 368,00 €).

# Annexe de l'exercice 2023

## 3.2.2.8. Charges exceptionnelles

Sur opération de gestion : ce compte concerne des régularisations de factures des années antérieures.

- Sur opération en capital : ce compte enregistre la valeur nette comptable des immobilisations vendues en 2023, soit principalement la VNC relative à la vente du hangar espace vert de l'ESAT Bessemer.
- Dotations aux provisions réglementées : dotation matérialisant la plus-value mobilière ou immobilière sur les immobilisations cédées. Pas de mouvement en 2023.

## 3.2.2.9. Impôt sur les sociétés

Ce compte matérialise la taxation à l'IS de nos placements financiers. Sur 2023, nous avons payé la somme de 2 316,00 €.

## 4 - Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

### 4.1. Engagements financiers donnés et reçus

Engagements hors bilan liés à l'activité courante

Créances cédées non échues (bordereau Dailly, etc.)

Nantissements, hypothèques et sûretés réelles

Avals, cautions et garanties données

#### **Etat des dettes garanties**

### 4.2. Engagements pris en matière de crédit-bail

Néant

# Annexe de l'exercice 2023

## 5 - Informations relatives à l'effectif

Mention de l'effectif employé pendant l'exercice tel que défini à l'article D. 123-200 du code de commerce : **329 ETP**.

## 6 - Informations particulières

Impact sur le bilan :

- Néant

## 7 – Documents obligatoires

Tableau des immobilisations

Tableau des amortissements

Tableau des provisions

Etat des créances et des dettes

Tableau de variation des fonds associatifs

Tableau de décomposition des fonds associatifs

Tableau de variation des fonds dédiés

Etat des dettes garanties

Proposition d'affectation du résultat 2023

Comptes emplois ressources détaillés et synthétiques

***Si le montant de dons collectés dépasse 153 000 € au cours de l'un des 2 exercices précédents ou de l'exercice en cours, présenter :***

- ***Compte de résultat par origine et destination (CROD)***

Tableau Consolidé des immobilisations - Exercice clos le 31/12/23

	IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Acquisitions et Apports	Cessions et Mises H.S	Valeur brute au 31/12/23
	<b>Immobilisations incorporelles</b>				
201300	Frais d'établissement	38 150			38 150
203100	Frais d'études	2 700			2 700
205000	Concession, brevet, licence, marque, procédé, log.	344 707	56 262	1 782	399 187
	<b>Immobilisations corporelles</b>	0			0
211	Terrains et agencements de terrains	603 807			603 807
212	Agencements	695 764			695 764
213	Constructions	24 532 620	287 782	379 187	24 441 215
215	Installations techniques Matériel et outillage	2 936 417	172 793	69 267,56 €	3 039 943
218	Autres immobilisations corporelles	1 819 646	72 088	205 975	1 685 759
	dont 218200 mat transport	627 548	3 000	50 356,24 €	580 192
	dont 218300 mat bureau	750 283	21 937	152 179	620 041
	dont 218400 mobilier	424 319	47 151	3 440	468 030
	dont 218800 linge blanchisserie	17 496			17 496
230	Immobilisations en cours	27 042		27 042	0
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>31 000 853</b>	<b>588 925</b>	<b>683 253</b>	<b>30 906 525</b>

### Tableau Consolidé des amortissements - Exercice clos le 31/12/2023

<b>CPTÉ</b>	<b>IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES</b>	<b>Montant Amort début Ex</b>	<b>Augment. dotations ex</b>	<b>Diminut. amort sur immos sorties</b>	<b>Montant Amort fin Ex</b>
280130	Frais d'établissement	36 529	1 620		38 149
28031	Frais d'études	857	540		1 397
280500	Concession, brevet, licence, marque, procédé, log.	280 245	61 059	1 782	339 522
2812	Agencements	725	34	759	0
2813	Constructions	12 449 162	920 901	135 925	13 234 138
2815	Installations techniques Matériel et outillage	2 576 403	86 733	55 011	2 608 125
2818	Autres immobilisations corporelles	1 527 327	94 093	165 414	1 456 006
	dont 281820 mat transport	487 271	25 305	9 795	502 781
	dont 281830 mat bureau	686 510	33 725	152 179	568 056
	dont 281840 mobilier	336 050	35 063	3 440	367 673
	dont 281880 linge blanchisserie	17 496			17 496
					0
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>18 398 574</b>	<b>1 164 440</b>	<b>301 339</b>	<b>17 677 336</b>

**Tableau Consolidé des réserves et provisions - Exercice clos le 31/12/2023**

	Nature	Montant début exercice	Augment. Dotations de l'ex	Diminutions reprises	Montant fin exercice
	<b>RESERVES</b>				
106400	Réserves réglementées	1 567 362,82			1 567 362,00
106801	Réserves investissement propre	3 337 474,37	0,00		3 337 474,37
106802	Réserve de trésorerie propre	53 822,99			53 822,99
106803	Réserve de compensation des déficits propre	844 928,72	44 535,00	176 405,00	713 058,72
106820	Excédents affectés à l'investissement				
106825	Réserves investissement propre				
106850	Réserve de trésorerie				
106852	Excédents affectés à l'investissement	2 805 510,54	462 535,69	97 028,69	3 171 017,54
106854	Réserve de trésorerie propre				
106855	Réserves de trésorerie ESMS sous gestion contrôlée	1 358 479,56			1 358 479,56
106856	Réserve de compensation des déficits	1 708 340,90	271 709,99	244 995,19	1 735 055,70
106857	Réserves de compensation des charges d'amort.	237 741,00			237 741,00
106860	Réserve de compensation				
106870	Excédent affecté en réserve compens chg amort.				
	<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>				
142000	Prov. Réglementées relatives aux immob.	72 225,38			72 225,38
148610	Réserve des plus values nettes d'actif immo.	286 164,19		6 060,92	280 103,27
148620	Réserve des plus values nettes d'actif circulant	143 999,82			143 999,82
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES</b>				
151880	Autres provisions pour risques	94 851,25	253 468,08	235 557,62	112 761,71
153000	Porv. Pour pensions et obligations similaires	2 135 582,36	31 006,61	715 617,97	1 450 971,00
158100	Provisions pour rémunération des T.H.	651 835,20	952 415,30	955 536,37	648 714,13
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>				
491000	Sur comptes conseils departementaux	5 803,60		5 803,60	0,00
492000	Sur comptes clients	76 444,77	30 847,80	38024,43	69 268,14
	<b>FONDS DEDIES</b>				
192200	Fonds dédiés à l'exploitation	217 213,02	37 720,00	28 610,04	226 322,98
194000	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	57 456,00		57 456,00	0,00
194100	Fonds dédiés sur opération brioches				0,00
194200	Fonds dédiés CNR				0,00
195000	Fonds dédiés contrib fid autr org	7 406,72		2 143,50	5 263,22
196000	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité	72 435,69	7 128,05	13 461,10	66 102,64
	<b>TOTAL PROVISIONS</b>	15 735 078,90	2 091 366,52	2 576 700,43	15 249 744,17

**Etat Consolidé des Echéances, Créances et Dettes - Exercice clos le 31/12/2023**

<b>CPTÉ</b>	<b>ETAT DES CREANCES (a)</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A un an au plus</b>	<b>A plus d'un an</b>
	<b>Créances de l'actif immobilisé</b>			
271800	autres titres immobilisés	3 537,00		3 537,00
275100	Dépôts			0,00
275500	Cautionnements	34 724,74		34 724,74
	Total autres immobilisations financières	38 261,74	0,00	38 261,74
	<b>Créances de l'actif circulant</b>			
411000	Clients et comptes rattachés	566 581,09	566 581,09	
411100	Usagers	11 427,46	11 427,46	
411400	Clients département/CPAM	199 890,42	199 890,42	
411500	Aide au poste TH	468 723,03	468 723,03	
416100	Créances douteuses	0,00	0,00	
416200	Créances douteuses	88 995,09	88 995,09	
418200	Clients - factures à établir	50 409,55	50 409,55	
419700	Clients, autres avoirs		0,00	
491000	Dépréciation des comptes de redevables	0,00	0,00	
492000	Dépréciation des comptes de clients	-69 268,14	-69 268,14	
	Total créances et comptes rattachés	1 316 758,50	1 316 758,50	0,00
	<b>Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)</b>			
409600	Fournisseur emballage à rendre	169,00	169,00	
409700	Fournisseurs autres avoirs	0,00	0,00	
409800	RRR à obtenir	132 033,78	132 033,78	
425100	Personnel avance et acompte	-1 587,96	-1 587,96	
427000	personnel oppositions	0,00	0,00	
428600	Autres charges à payer		0,00	
438600	Autres charges à payer	0,00	0,00	
445620	TVA sur immobilisations	12 159,92	12 159,92	
445660	TVA sur ABS	1 029,77	1 029,77	
445670	Crédit de TVA à reporter	0,00	0,00	
44588	TVA à régulariser	47,94	47,94	
447100	Impôts, taxes et versements assimilés	2 316,38	2 316,38	
448700	Produits à recevoir	0,00	0,00	
448701	Aide au poste formation	13 803,40	13 803,40	
448702	Aide au poste prévoyance	2 747,64	2 747,64	
467100	Autres comptes débiteurs	504,18	504,18	
467300	Debitéur emp CA	0,00	0,00	
468700	Produits à recevoir	490 015,02	490 015,02	
	Total créances et comptes rattachés	653 239,07	653 239,07	0,00
	<b>Charges constatées d'avances</b>			
486000	Charges constatées d'avances	56 419,22	56 419,22	
	<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>2 064 678,53</b>	<b>2 026 416,79</b>	<b>38 261,74</b>

	ETAT DES DETTES (b)	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
	Emprunts obligataires				
	EMPRUNTS ET DETTES AUPRES ETS FIN				
1641210	CDC 1 500 000 € -12	1 187 839,24	42 761,54	187 326,25	957 751,45
1641220	CA 267 334 € - 07	26 733,76	26 733,76	0,00	0,00
1641230	CE 4 353 855 €	2 521 607,94	217 692,72	870 770,88	1 433 144,34
1641260	CE 385 011 €	196 783,40	25 667,40	102 669,60	68 446,40
1641270	CA 830 015 €	0,00	0,00	0,00	0,00
1641280	CE 385 011 €	192 505,50	25 667,40	102 669,60	64 168,50
1641300	SG FO LA VIALATTE	65 217,65	26 086,92	39 130,73	0,00
1641310	CA 979 836 €	253 124,30	97 983,60	155 140,70	0,00
164160	CE 1 012 748€	886 154,54	84 395,64	337 582,56	464 176,34
168840	INT COURUS	15 367,56	15 367,56		
	TOTAL EMP ET DETTES ETS FINANCIERS	5 345 333,89	562 356,54	1 795 290,32	2 987 687,03
	DETTE FINANCIERE DIVERSES				
165100	Dépôts	500,00			500,00
165500	Cautions	590,00			590,00
	TOTAL DETTES FINANCIERE DIVERSES	1 090,00			1 090,00
	AVANCES ET ACOMPTES RECUS				
	TOTAL AVANCES ET ACOMPTES RECUS	0,00	0,00		
	DETTE FOURNISSEURS				
401100	Fournisseurs et comptes rattachés	643 171,96	643 171,96		
401710	Fournisseurs retenues de garanties	1 189,87	1 189,87		
408100	Fournisseurs FNP	406 384,82	406 384,82		
	TOTAL DETTES FOURNISSEURS	1 050 746,65	1 050 746,65		
	PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES				
421000	Personnel rem dues	-646,72	-646,72		
422000	Œuvres sociales	10 704,80	10 704,80		
422010	CE frais de fonctionnement	1 712,69	1 712,69		
425000	Indemn journ SS	7 723,60	7 723,60		
428100	Prime de service à répartir		0,00		
428200	Dettes prov CP	1 068 280,00	1 068 280,00		
428600	Autres charges à payer	118 908,00	118 908,00		
428610	Dettes prov CET	377 180,00	377 180,00		
	TOTAL PERSONNEL ET CPTES	1 583 862,37	1 583 862,37		
	SS ET AUTRES ORG SOCIAUX				
431000	Sécurité Sociale	454 527,52	454 527,52		
437200	Mutuelles	40 975,76	40 975,76		
437310	Caisses de retraites AGIRC ARRCO	115 359,15	115 359,15		
437320	Caisse de retraite supérieure cadre	27 287,62	27 287,62		
437330	Prévoyance	27 325,19	27 325,19		
438200	Charges soc sur CP	387 295,00	387 295,00		
438600	Autres charges à payer	0,00	0,00		
	TOTAL SS ET AUTRES ORG SOCIAUX	1 052 770,24	1 052 770,24		
	ETAT ET AUTRES COLLECTIVITE PUBLIQUES				
445510	TVA à décaisser	63 617,00	63 617,00		
445710	TVA collectée 20%	-945,61	-945,61		
445730	TVA collectée 10%	-80,04	-80,04		
445880	TVA à régulariser Autres	0,00	0,00		
447100	Impôts et taxes	61 967,38	61 967,38		
447150	Prélèvement à la source	15 493,11	15 493,11		
447330	Participation employeurs FCP	110 801,92	110 801,92		
447340	Participation employeurs à effort construction	47 933,17	47 933,17		
448200	Charges fiscales sur CP	103 410,00	103 410,00		
	TOTAL ETAT ET AUTRES	402 196,93	402 196,93		
	AUTRES DETTES				
463320	Fonds de solidarités adultes	119 242,09	119 242,09		
467100	Autres comptes débiteurs	0,00	0,00		
487000	PCA	6 490,00	6 490,00		
	TOTAL AUTRES DETTES	125 732,09	125 732,09		
	TOTAL DETTES	9 561 732,17	4 777 664,82	1 795 290,32	2 988 777,03

### Tableau de variation des fonds associatifs

NATURE DES FONDS PROPRES (*)	Montant début exercice <b>2023</b>	Affectation résultats et retraitement	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice <b>2023</b>
<b>FONDS PROPRES</b>					
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 145 589	0	0	0	2 145 589
Ecarts de réévaluation	0			0	0
Réserves	11 913 661	260 352	778 781	518 429	12 174 013
Report à nouveau	-4 940 254	-597 047	412 988	1 010 035	-5 537 301
Résultats de l'exercice	-336 695	239 640	577 900	338 260	-97 055
<b>Sous-total</b>	<b>8 782 301</b>	<b>-97 055</b>	<b>1 769 669</b>	<b>1 866 724</b>	<b>8 685 246</b>
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>					
Fonds associatifs avec droit de reprise	0	0	0		0
Ecarts de réévaluation	0		0	0	0
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables	165 217	-12 429		12 429	152 788
PROVISIONS REGLEMENTEES	502 389	-6 061	0	6 061	496 328
Immobilisations grévées de droit	0		0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>667 606</b>	<b>-18 490</b>	<b>0</b>	<b>18 489</b>	<b>649 117</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 449 907</b>	<b>-115 544</b>	<b>1 769 669</b>	<b>1 885 213</b>	<b>9 334 363</b>
(*) insérer une colonne en cas d'apport partiel d'actif					

## Décomposition des fonds associatifs

Libellés	2022	+	-	Apports	Reclassements	2023
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>						
• apports et legs	1 134 209			0	0	1 134 209
• subventions d'investissements	1 011 380					1 011 380
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>						
• Apports , legs et donations	0	0	0	0	0	0
• subventions d'investissements	165 217		12 429			152 788
<b>Réserves</b>						
• Réserves de compensation	2 791 011	316 245	421 400		0	2 685 856
• Réserves d'investissements	6 142 985	462 536	97 029		0	6 508 492
• Réserves de trésorerie	1 412 302	0		0		1 412 302
• Autres réserves	1 567 363	0	0	0	0	1 567 363
<b>Dépenses refusées</b>						
• Dépenses non opposables aux tiers financeurs (CP)	0			0	0	0
• Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs	0			0	0	0
<b>Report à nouveau Gestion Propre</b>	-4 940 254	412 988	1 010 035		0	-5 537 301
<b>Résultats sous contrôle de tiers financeurs en instance</b>				0	0	0
<b>Reprise de résultats antérieurs sur l'exercice</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Résultat de l'exercice</b>	-336 695	577 900	338 260	0	0	-97 055
<b>Subventions d'investissement</b>				0	0	0
<b>Amortissements subventions d'investissement</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions réglementées</b>						
• Amortissements dérogatoires	0	0	0	0	0	0
• Couverture du BFR	0	0		0		0
• Réserves de plus-values nettes d'actifs	502 389	0	6 061	0	0	496 328
<b>TOTAL</b>	<b>9 449 907</b>	<b>1 769 669</b>	<b>1 885 214</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 334 362</b>

## VARIATION DES FONDS DEDIES

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)	57 456		57456		0	-	
Contributions financières d'autres organismes (1)	224 618		30 753		37720	231 585	
Ressources liées à la générosité du public(1)	72 436		7 128		795	66 103	
<b>TOTAL</b>	<b>354 510</b>					<b>297 688</b>	

(1) les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet

## Etat des dettes garanties

NATURE DES DETTES	Banque	Montant de l'emprunt	Date de souscription	Durée	Montant garanti	nom du garant	Montant placements nantis	Nantissement placements financiers
financement de la construction du complexe	crédit agricole	979 836 €	débloqué en 2016. Amortt 11/16	10	489 918 €	Ville de Malemort		
financement de la construction du complexe	crédit agricole	830 015 €	débloqué en 2016. Amortt 07/16	7	415 008 €	Agglo de Brive		
financement de la construction du complexe	caisse épargne	4 353 855 €	06/07/2015	20	2 176 928 €	Ville de Malemort		
acquisition et travaux de rénovation du bâtiment Mérigaud + travaux de rénovation du siège	caisse épargne	770 022 €	23/10/2015	15			385 011 €	Nantissement du compte sur livret associatif
réaménagement et extension foyer hébergement Ussel	société générale	250 000 €	Débloqué en 2016. Amortt 12/16	10			50 000 €	Nantissement du compte sur livret associatif
construction EAM Malemort	caisse épargne	1 012 748 €	16/05/2022	12			200 000 €	Nantissement du compte sur livret associatif
<b>TOTAL</b>					<b>3 081 853 €</b>		<b>635 011 €</b>	

PROPOSITION AFFECTATION DES RESULTATS 2023- ADAPEI DE LA CORREZE (présentation en avril 2024)



	N° de compte	Compte	ETABLISSEMENTS ARS				TOTAL ARS
			IME	PCPE	ESAT activité sociale	ESAT activité commerciale	
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	120 ou 129	Excédent			93 132		93 132
		Déficit	- 2 296	- 33 596	-	172 123	136 231
Reprise des résultats des exercices antérieurs	1150 ou 110	Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation	-	-	-	-	-
	1159 ou 119	Report à nouveau déficitaire					-
		<b>Résultat effectif</b>	- 2 296	- 33 596	93 132	172 123	229 363
Reprise sur la réserve de compensation des déficits	106856/106803	Compensation des déficits d'exploitation			-		-
Reprise sur les excédents affectés à la compensation des charges d'amortissement	106857	Compensation des charges d'amortissement	-	-	-	-	-
Mouvements débiteurs et créditeurs de l'exercice compte 116 (1) : dépenses non opposables aux tiers financeurs	115921	Amortissements comptables excédentaires différés	- 2 809	-	- 5 901		- 8 710
	115922	Dépenses pour congés payés	93 599	11 385	59 440		164 424
<b>RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)</b>		<b>Résultat administratif ou corrigé</b>	<b>88 494</b>	<b>- 22 211</b>	<b>146 671</b>	<b>172 123</b>	<b>385 077</b>
<b>Affectation du résultat administratif</b>							
Réserves	106801	Réserves investissement (propre)	-	-	-	-	-
	106803	Réserves compensation des déficits (propre)	-	-	-	-	-
	106852	Excédents affectés à l'investissement	88 494	-	146 671	172 123	407 287
	106855	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	-	-	-	-	-
	106856	Compensation des déficits d'exploitation	-	-	-	-	-
	106857	Compensation des charges d'amortissement	-	-	-	-	-
Report à nouveau	1150 ou 110	Excédent affecté en report à nouveau excédentaire	-	-	-	-	-
	1159 ou 119	Report à nouveau déficitaire	-	- 22 211	-	-	- 22 211

## PROPOSITION AFFECTATION DES RESULTATS 2023- ADAPEI DE LA CORREZE (présentation en avril 2024)



	N° de compte	Compte	ETABLISSEMENTS CD				
			EANM	SAVS	SAMSAH	EAM	TOTAL CD
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	120 ou 129	Excédent	- 78 837	186 158	201 652	- 87 491	221 482
		Déficit		-			-
Reprise des résultats des exercices antérieurs	1150 ou 110	Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation		-	-		-
	1159 ou 119	Report à nouveau déficitaire		-	-		-
		<b>Résultat effectif</b>	- 78 837	186 158	201 652	- 87 491	221 482
Reprise sur la réserve de compensation des déficits	106856/106803	Compensation des déficits d'exploitation	50 607			11 818	62 425
Reprise sur les excédents affectés à la compensation des charges d'amortissement	106857	Compensation des charges d'amortissement					-
Mouvements débiteurs et créditeurs de l'exercice compte 116 (1) : dépenses non opposables aux tiers financeurs	115921	Amortissements comptables excédentaires différés	- 2 460			- 362	- 2 822
	115922	Dépenses pour congés payés	30 690	63 246	36 915	76 035	206 886
<b>RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)</b>		<b>Résultat administratif ou corrigé</b>	- 0	249 404	238 567	0	487 971
<b>Affectation du résultat administratif</b>							
Réserves	106801	Réserves investissement (propre)		-	-		-
	106803	Réserves compensation des déficits (propre)		-	-		-
	106852	Excédents affectés à l'investissement	- 0	249 404	238 567		487 971
	106855	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)		-	-		-
	106856	Compensation des déficits d'exploitation				0	0
	106857	Compensation des charges d'amortissement		-	-		-
Report à nouveau	1150 ou 110	Excédent affecté en report à nouveau excédentaire		-	-		-
	1159 ou 119	Report à nouveau déficitaire		-	-		-

PROPOSITION AFFECTATION DES RESULTATS 2023- ADAPEI DE LA CORREZE (présentation en avril 2024)

	N° de compte	Compte	Services Autres								
			Entreprise Adaptée	SAAD CEPHEI	Projet ANDROS confiserie	Location la Chêneraie	Association	GEM de TULLE	GEM de BRIVE	GEM d'USSEL	GEM TSA
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 classe 7	120 ou 129	Excédent					165 789	7 732	1 268	6 477	4 301
		Déficit	- 578 666	- 76 503	- 24 044	- 54 253	-	-	-	-	
Reprise des résultats des exercices antérieurs	1150 ou 110	Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation					34 978				
	1159 ou 119	Report à nouveau déficitaire	- 2 558 876	- 676 233	- 298 539	- 153 616		-			
		<b>Résultat effectif</b>	<b>- 3 137 542</b>	<b>- 752 736</b>	<b>- 322 583</b>	<b>- 207 869</b>	<b>200 767</b>	<b>7 732</b>	<b>1 268</b>	<b>6 477</b>	<b>4 301</b>
Reprise sur la réserve de compensation des déficits	106856/106803	Compensation des déficits d'exploitation									
Reprise sur les excédents affectés à la compensation des charges d'amortissement	106857	Compensation des charges d'amortissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements débiteurs et créditeurs de l'exercice compte 116 (1) : dépenses non opposables aux tiers financeurs	115921	Amortissements comptables excédentaires différés									
	115922	Dépenses pour congés payés									
<b>RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)</b>		<b>Résultat administratif ou corrigé</b>	<b>- 3 137 542</b>	<b>- 752 736</b>	<b>- 322 583</b>	<b>- 207 869</b>	<b>200 767</b>	<b>7 732</b>	<b>1 268</b>	<b>6 477</b>	<b>4 301</b>
<b>Affectation du résultat administratif</b>											
Réserves	106801	Réserves investissement (propre)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	106803	Réserves compensation des déficits (propre)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	106852	Excédents affectés à l'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	106855	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	106856	Compensation des déficits d'exploitation	-	-	-	-		7 732	1 268	6 477	4 301
	106857	Compensation des charges d'amortissement	-	-	-	-		-	-	-	-
Report à nouveau	1150 ou 110	Excédent affecté en report à nouveau excédentaire	-	-	-	-	200 767	-	-	-	-
	1159 ou 119	Report à nouveau déficitaire	- 3 137 542	- 752 736	- 322 583	- 207 869	-	-	-	-	-

PROPOSITION AFFECTATION DES RESULTATS 2023- ADAPEI DE LA CORREZE (présentation en avril 2024)

	N° de compte	Compte	total général
<b>Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7</b>	<b>120 ou 129</b>	Excédent	500 181
		Déficit	- 597 235
<b>Reprise des résultats des exercices antérieurs</b>			
	<b>1150 ou 110</b>	Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation	34 978
	<b>1159 ou 119</b>	Report à nouveau déficitaire	- 3 687 264
<b>Résultat effectif</b>			<b>- 3 749 340</b>
<b>Reprise sur la réserve de compensation des déficits</b>			
	<b>106856/106803</b>	Compensation des déficits d'exploitation	62 425
<b>Reprise sur les excédents affectés à la compensation des charges d'amortissement</b>			
	<b>106857</b>	Compensation des charges d'amortissement	-
<b>Mouvements débiteurs et créditeurs de l'exercice compte 116 (1) : dépenses non opposables aux tiers financeurs</b>			
	<b>115921</b>	Amortissements comptables excédentaires différés	- 11 532
	<b>115922</b>	Dépenses pour congés payés	371 309
<b>RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)</b>	<b>Résultat administratif ou corrigé</b>		<b>- 3 327 138</b>
<b>Affectation du résultat administratif</b>			
<b>Réserves</b>	<b>106801</b>	Réserves investissement (propre)	-
	<b>106803</b>	Réserves compensation des déficits (propre)	-
	<b>106852</b>	Excédents affectés à l'investissement	895 258
	<b>106855</b>	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	-
	<b>106856</b>	Compensation des déficits d'exploitation	19 778
	<b>106857</b>	Compensation des charges d'amortissement	-
<b>Report à nouveau</b>	<b>1150 ou 110</b>	Excédent affecté en report à nouveau excédentaire	200 767
	<b>1159 ou 119</b>	Report à nouveau déficitaire	- 4 442 941

## CROD 2023

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINES ET DESTINATION	Exercice 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUIT PAR ORIGINE :</b>		
1 - PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC <i>dont mécénat, dons, assurance-vie</i>	237 653,79	237 653,79
2 - PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC <i>dont cotisations avec contrepartie, parrainage des entreprises, autres</i>	157 280,97	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	20 964,00	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
5 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	17 256,00	
<b>TOTAL</b>	<b>433 154,76</b>	<b>237 653,79</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION :</b>		
1 - MISSIONS SOCIALES	29 030,40	
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	66 156,64	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	121 018,64	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATION	5 889,39	
5 - IMPOT SUR LES SOCIETES	2 103,00	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		
<b>TOTAL</b>	<b>224 198,07</b>	-
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>208 956,69</b>	

**Tableau de compte d'emploi annuel des ressources globalisé avec affectation des ressources collectées auprès du public par type d'emplois**

**Compte Emplois Ressources des Manifestations Consolidées 2023**

EMPLOIS	Emploi de N = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		
<b>1 - MISSIONS SOCIALES *</b>			<b>1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC</b>		
<b>1.1. Réalisées en France</b> Actions réalisées directement Versements à d'autres organismes agissant en France			<b>1.1. Dons et legs collectés</b> Dons Manuels non affectés Dons manuels affectés Legs et autres libéralités non affectés Legs et autres libéralités affectés		
<b>1.2. Réalisées à l'étranger</b> Actions réalisées directement Versements à un organisme central ou d'autres organismes			<b>1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public</b>		
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>			<b>2 - AUTRES FONDS PRIVES</b>		
2.1. Frais d'appel à la générosité du public			<b>3 - SUBVENTION ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>		
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés			<b>4 - AUTRES PRODUITS</b>	4002,38	
2.3. charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	3139,82	0			
<b>I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	3139,82		<b>I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	4002,38	
<b>II - DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>			<b>II - REPRISES DES PROVISIONS</b>		
<b>III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>			<b>III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>		
<b>IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	862,56		<b>IV - VARIATION DES FONDS DEDIERES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)</b>		
<b>V - TOTAL GENERAL</b>	4002,38		<b>V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>VI - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public</b>			<b>VI - TOTAL GENERAL</b>	4002,38	0
<b>VII - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public</b>			<b>VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		
<b>VIII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		0	<b>SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE</b>		0
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>					
Missions sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total	0		Total	0	

\* ou dépenses opérationnelles

**Groupe LVDS**

11, rue de la Fontaine Bleue - CS 70119 - 19103 BRIVE Cedex

**Cabinet LARRIBE-VALVO**

*Siège Social* : 11, rue de la Fontaine Bleue - CS 10113 - 19103 BRIVE Cedex

*Bureau* : 13, rue Romaine - BP 4034 - 24004 PÉRIGUEUX Cedex

**Cabinet VERLHAC-DARTHOU**

15, rue de la Fontaine Bleue - CS 10104 - 19103 BRIVE Cedex

**LVDS Expertise Terrasson**

Z.I. Du Coutal - 8, rue Jean-Baptiste SAY - 24120 TERRASSON

**LVDS Expertise Tulle**

58 bis, avenue Victor Hugo - 19000 TULLE

**Cabinet VACHAL**

2-3 Parc d'activités du Bois Saint-Michel - 19200 USSEL

**LVDS Audit**

*Siège Social* : 11, rue de la Fontaine Bleue - CS 70119 - 19103 BRIVE Cedex

*Bureau* : 16 A, Cours Sablon - 63000 CLERMONT-FERRAND

**ACCF**

15, rue de la Fontaine Bleue - CS 10104 - 19103 BRIVE Cedex

**AGRILIM Gestion**

*Siège Social* : 58 bis avenue Victor Hugo - 19000 TULLE

*Bureau* : 11 bis avenue du Général de Gaulle - 19140 UZERCHE

**AUDY & ASSOCIÉS**

*Siège Social* : 19, avenue de Messine - 75008 PARIS

*Bureau* : 2-3 Parc d'activités du Bois Saint-Michel - 19200 USSEL

**AUDY & ASSOCIÉS Expertise**

*Siège Social* : 2-3 Parc d'activités du Bois Saint-Michel - 19200 USSEL

*Bureau* : 8, avenue de la gare - 19400 ARGENTAT

**CIGECO**

*Siège Social* : 3, chemin des Versannes - CS 20099 - 87203 SAINTJUNIEN

*Bureau* : 68, rue Armand Barbès - 87100 LIMOGES

*Bureau* : 13, place du Général de Gaulle - 16700 RUFFEC

**SERIN Expertise**

16, A Cours Sablon - 63000 CLERMONT-FERRAND

**Cabinet AUCHABIE**

20, avenue Édouard Herriot - 19100 BRIVE-LA GAILLARDE

**LVDS Périgord**

*Siège Social* : 13, rue Romaine - BP 4034 - 24004 PÉRIGUEUX Cedex

*Bureau* : 6, place de l'Hôtel-de-Ville - 24260 LE BUGUE

*Bureau* : 6 et 8, boulevard Eugène Leroy - 24200 SARTAT

**Z&M Conseil**

1, rue Martinet - 23000 GUÉRET

Mail : lvdsgueret@lvds.biz

**Audit Arnaudeau et Associés**

68 rue Armand Barbès - 87100 LIMOGES

Mail : auditarnaudeauassociés@lvds.biz